

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

Date d'envoi de l'avis à la publication : 14 décembre 2007

1) Identification de l'organisme :

Chambre de Métiers et de l'Artisanat Loire.Roannais
48, avenue Gambetta 42334 ROANNE CEDEX
Tél. 04 77 23 78 78 - Fax. 04 77 23 78 79
e.mail : contact@cma-loireroannais.fr

2) Procédure : Procédure adaptée suivant l'article 28 du Code des Marchés Publics.

3) Objet du marché : Mise en oeuvre d'une action de préparation des jeunes à la formation par l'apprentissage.

4) Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères décroissants énoncés ci-après :

- Pertinence et qualité du contenu pédagogique
- Expérience du prestataire dans le type d'action objet de l'offre
- Antériorité du prestataire dans des actions avec des entreprises artisanales
- Coût de l'intervention
- Références des intervenants

5) Dossiers à retirer auprès de :

C.M.A Loire.Roannais (Secrétariat de Direction)
48, avenue Gambetta 42334 ROANNE CEDEX
Tél. 04 77 23 78 78 - Fax. 04 77 23 78 79
e.mail : contact@cma-loireroannais.fr

6) Renseignements :

- Mme Bernadette DUPUIS - Responsable du Service Jeunes & Entreprises
Tél. 04 77 23 78 78 - e-mail : bernadette.dupuis@cma-loireroannais.fr

7) Date limite de réception des offres : 8 janvier 2008 à 16h45



**Chambre de Métiers
et de l'Artisanat**

Loire • Roannais

MARCHE PUBLIC DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES

Procédure adaptée

Prestation de services
Dispositif d'accompagnement, de préparation préalable à la signature d'un
contrat d'apprentissage

Action IMERA (Insertion Métiers Emploi Rhône Alpes)

SOMMAIRE

CAHIERS DES CHARGES

- Cahier des clauses administratives particulières
- Cahier des clauses techniques particulières

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

Annexe 1 :

(Méthode de notation des offres pour le dossier d'appel à concurrence 2007/2008 Chambre de Métiers et de l'Artisanat Loire.Roannais)

CAHIER DES CHARGES

**Prestation de services
Dispositif d'accompagnement, de préparation
préalable à la signature d'un contrat
d'apprentissage**

Action IMERA

CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIERES

1.1. Objet du marché

Le présent marché a pour objet la réalisation d'une action de préparation des jeunes à la formation par apprentissage.

Préambule :

En complémentarité avec le projet Equal porté par la Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat Rhône Alpes (CRMA RA), une action de préparation des jeunes à la formation par l'apprentissage est organisée par la Chambre de Métiers et de l'Artisanat Loire.Roannais.

Programme de la formation :

Dispositif : 350 heures de formation et 140 heures en entreprise

a / Positionnement professionnel (CAD)	14 H
b / Découverte des Métiers (CAD)	21 H
c / Mises en situation au CFA (CFA)	35 H
d / Remise à niveau individualisée (OF)	100 H
e / Remobilisation, motivation, socialisation, savoir être (entre autres par la pratique d'activités physiques et sportives) (OF)	92 H
f / Stages en entreprise (entreprise)	140 H
g / Droits, devoirs de l'apprenti et de l'employeur (CAD) Connaissance de l'apprentissage	7 H
h / « Groupes d'expression » (ODTI)	14 H
i / Développement de la mobilité + préparation à l'emploi (CV/entretien/savoir être ...) (OF)	67 H

Calendrier de l'action menée :

- a. **Décembre 2007 à Janvier 2008** : Repérage des jeunes, informations collectives, recrutement.
- b. **Février 2008 à fin Mai 2008** : Mise en œuvre du dispositif.
- c. **Mai /Juin** : En prolongement du dispositif, accompagnement des jeunes dans la recherche et la signature d'un contrat d'apprentissage.

Coordination de l'action :

La coordination de l'action est assurée par la Chambre de Métiers et de l'Artisanat Loire.Roannais.

Animation de l'action :

La CMA délègue à l'organisme de formation les opérations suivantes :

- Administratif
Démarrage de l'action, dossiers CNASEA, régulation des présences, relais prescripteur, individualisation des parcours
- Remise à niveau individualisée (Mathématiques et Français) 100 H
- Remobilisation , motivation, socialisation, savoir être 92 H
(entre autres par la pratique d'activités physiques et sportives)
- Développement de la mobilité 67 H
- Régulation entreprise
- Organisation de l'intervention de l'ODTI

Les objectifs :

L'objectif est de préparer 12 jeunes issus de la Mission Locale à intégrer une formation par apprentissage.

Objectifs transversaux :

- Revalorisation de l'individu à ses yeux et aux yeux des autres membres du groupe ce qui nécessite responsabilisation de chacun et valorisation des compétences acquises dans chaque activité.
- Instauration d'une dynamique de groupe afin d'offrir aux jeunes un cadre sécurisant et propice aux apprentissages.
- Développement de la mobilité comme facteur clef d'insertion professionnelle.
- Accompagnement des jeunes pour les rendre autonomes dans la recherche des informations. Ainsi, ils seront associés à l'organisation des différentes manifestations du dispositif, ce qui permettra par ailleurs de renforcer leur implication.

1.2. Pièces contractuelles

Les pièces constitutives du marché comprennent :

Les cahiers des charges (cahier des clauses administratives particulières, cahier des clauses techniques particulières), signés par le prestataire et dont l'exemplaire conservé à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat Loire.Roannais fait seul foie.

1.3. Durée et période d'exécution du marché

Le marché prend effet à compter de la date de sa notification. Cette notification porte commencement d'exécution des prestations.

1.4. Obligations du titulaire du marché

1.4.1. Laisser la Chambre de Métiers et de l'Artisanat ou toute personne habilitée par elle à effectuer de manière impromptue ou planifiée le contrôle de l'action animée par le titulaire.

1.4.2. Informer la Chambre de Métiers et de l'Artisanat par écrit, dans les 15 jours de toute modification relative à ses statuts, de toute difficulté liée à sa situation juridique ou financière (cessation d'activité, cessation de paiement, mise en redressement ou liquidation judiciaire) et transmettre les documents afférents.

1.5. Forme et contenu du prix

Le prix global est ferme et est réputé comprendre toutes les charges fiscales, parafiscales, sociales et autres frappant obligatoirement les prestations objet du marché.

1.5.1. Le prix inclut :

- les frais d'animation (intervenant)
- les frais d'élaboration de tout support
- les frais annexes (déplacement, repas,

1.6. Facturation – Règlement du prix

1.6.1. Facturation

- Le titulaire fournit au service comptable de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat Loire.Roannais une facture en original et une copie.

1.6.2. Délai de paiement

Le paiement est effectué par chèque à 30 jours fin de mois date de facture.

1.7. Défaillance du titulaire

En cas de défaillance du titulaire du marché, suite à un redressement judiciaire, une liquidation judiciaire ou une cessation d'activité et après constatation de l'urgence par la Chambre de Métiers et de l'Artisanat Loire.Roannais, il sera procédé au remplacement du titulaire par un autre prestataire.

Un non commencement d'exécution ou un abandon d'exécution, de la part du titulaire pour tout autre motif, ouvre droit pour la Chambre de Métiers et de l'Artisanat Loire.Roannais à la perception d'une indemnité de 20 % du prix restant estimé.

1.8. Résiliation du marché

La Chambre de Métiers et de l'Artisanat Loire.Roannais peut, à tout moment, qu'il y ait ou non faute du titulaire, mettre fin à l'exécution des prestations avant l'achèvement de celles-ci, par décision de résiliation de marché.

En cas de résiliation pour faute aux torts exclusifs du titulaire, aucune indemnité ne lui sera versée et les prestations restant à réaliser pourront être animées par un autre prestataire à ses frais et risques.

Par ailleurs, le marché peut également être résilié selon les mêmes modalités aux torts du titulaire du marché en cas d'inexactitude des renseignements fournis par le prestataire.

La résiliation prend effet à la date fixée dans la décision de résiliation ou à défaut d'une telle date, à la date de notification de cette décision.

1.9. Période de négociation

La Chambre de Métiers et de l'Artisanat Loire.Roannais se réserve le droit d'organiser une phase de négociation de 15 jours si nécessaire.

2 - CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES

2.1. Objet du marché

L'objectif est de préparer 12 jeunes issus de la Mission Locale à intégrer une formation par apprentissage.

Objectifs transversaux :

- Revalorisation de l'individu à ses yeux et aux yeux des autres membres du groupe ce qui nécessite responsabilisation de chacun et valorisation des compétences acquises dans chaque activité.
- Instauration d'une dynamique de groupe afin d'offrir aux jeunes un cadre sécurisant et propice aux apprentissages.
- Développement de la mobilité comme facteur clef d'insertion professionnelle.
- Accompagnement des jeunes pour les rendre autonomes dans la recherche des informations. Ainsi, ils seront associés à l'organisation des différentes manifestations du dispositif, ce qui permettra par ailleurs de renforcer leur implication.

2.2. Contenu de l'action

Dispositif : 350 heures de formation et 140 heures en entreprise

a / Positionnement professionnel (CAD)	14 H
b / Découverte des Métiers (CAD)	21 H
c / Mises en situation au CFA (CFA)	35 H
d / Remise à niveau individualisée (OF)	100 H
e / Remobilisation, motivation, socialisation, savoir être (entre autres par la pratique d'activités physiques et sportives) (OF)	92 H
f / Stages en entreprise (entreprise)	140 H
g / Droits, devoirs de l'apprenti et de l'employeur (CAD) Connaissance de l'apprentissage	7 H
h / « Groupes d'expression » (ODTI)	14 H
i / Développement de la mobilité + préparation à l'emploi (CV/entretien/savoir être ...) (OF)	67 H

La CMA délègue à l'organisme de formation les opérations suivantes :

- Administratif
Démarrage de l'action, dossiers CNASEA, régulation des présences, relais prescripteur, individualisation des parcours
- Remise à niveau individualisé (Mathématiques et Français) 100h
- Remobilisation , motivation, socialisation, savoir être 92 h
(entre autres par la pratique d'activités physiques et sportives)
- Développement à la mobilité 67 h
- Régulation entreprise
- Organisation de l'intervention de l'ODTI

3.1 Déroulement de l'action

Moyens Humains et Matériels Pédagogiques

- Moyens humains

Le titulaire du marché doit mobiliser une équipe et désigner des formateurs spécialisés dans les domaines afférents à chaque type d'action de formation.

- Moyens matériels pédagogiques

Le titulaire du marché devra remettre à chaque stagiaire un support écrit ou informatique de la formation dispensée en accord avec la Chambre de Métiers et de l'Artisanat.

4. Règlement de la consultation

4.1.1. L'acheteur public

Nom et adresse de l'acheteur public

Chambre de Métiers et de l'Artisanat Loire.Roannais – 48 Avenue Gambetta – 42334
ROANNE Cédex

Adresse à laquelle les offres doivent être envoyées

Chambre de Métiers et de l'Artisanat Loire.Roannais – 48 Avenue Gambetta – 42334
ROANNE Cédex

4.2.1. Objet du marché

Se reporter au paragraphe 2.1 de la page 8 : objet du marché.

4.2.2. Délai de livraison et d'exécution du marché

Se reporter au paragraphe 1.3 du cahier des clauses administratives particulières intitulé « durée et période d'exécution du marché ».

4.3.1. Renseignements relatifs au candidat

4.3.2. Dossier de candidature :

- Déclaration sur l'honneur dûment datée et signée attestant que :
 - Le candidat a satisfait à ses obligations sociales et fiscales,
 - Le candidat n'a pas fait l'objet d'une interdiction de concourir,
- L'habilitation de la personne ayant le pouvoir d'engager la société ou l'entreprise.
- Un document permettant d'évaluer les capacités professionnelles, techniques du candidat :
 - Plaquette de présentation du prestataire
 - références dans la réalisation de prestations similaires effectuées durant les trois dernières années en indiquant leur montant, la date et la destination publique ou privée
 - références des intervenants pédagogiques (curriculum vitae des formateurs, experts, spécialistes) affectés à la formation.

Si des pièces listées ci-dessus, ayant trait à la présentation de l'offre sont absentes ou incomplètes, l'offre sera déclarée non conforme et de fait éliminée.

4.4. Mode de passation du marché

4.4.1. Type de procédure

Procédure adaptée

4.4.2. Mode de dévolution

Le marché sera attribué à un prestataire unique ou à un groupement solidaire de prestataires.

4.4.3. Critères d'attribution

L'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous (par ordre de priorité décroissante)

- a. la pertinence et la qualité du contenu pédagogique de l'action, en particulier sur l'individualisation (en conformité avec le cahier des charges)
- b. l'expérience dans le type d'action objet du présent marché.
- c. l'antériorité acquise dans la connaissance des entreprises de moins de 10 salariés et particulièrement dans le secteur de l'artisanat.
- d. le coût de la prestation
- e. les références des intervenants – plaquette de l'organisme et CV

La méthode de notation des offres figure en annexe.

4.4.4.Date et heure limites de réception de l'offre

L'offre devra être reçue au plus tard le 8 janvier 2008 avant 16h45

4.4.5.Modalités de remise des candidatures et/ou des offres selon la procédure adaptée.

Les candidats auront à fournir leur candidature sous pli avec la mention « **NE PAS OUVRIR** » et la référence : **appel d'offre formation « Préparatoire à l'Apprentissage » Chambre de Métiers et de l'Artisanat Loire.Roannais.**

- Déclaration sur l'honneur dûment datée et signée attestant que :
 - Le candidat a satisfait à ses obligations sociales et fiscales,
 - Le candidat n'a pas fait l'objet d'une interdiction de concourir,
- L'habilitation de la personne ayant le pouvoir d'engager la société ou l'entreprise.
- Un document permettant d'évaluer les capacités professionnelles, techniques du candidat :
 - Plaquette de présentation du prestataire
 - références dans la réalisation de prestations similaires effectuées durant les trois dernières années en indiquant leur montant, la date et la destination publique ou privée
 - références des intervenants pédagogiques (curriculum vitae des formateurs, experts, spécialistes) affectés à la formation.
- Une fiche de présentation de l'action
- Un devis détaillé
- Le dossier de consultation signé et paraphé

Si des pièces listées ci-dessous, ayant trait à la présentation de l'offre sont absentes ou incomplètes, l'offre sera déclarée non conforme et de fait éliminée.

La candidature sera adressée :

➤ par voie postale en recommandé avec AR :

Chambre de Métiers et de l'Artisanat Loire.Roannais,

48 Avenue Gambetta – 42334 ROANNE Cédex

soit remis contre récépissé du lundi au vendredi de 8h30 à 11h45 et de 13h30 à 16h45 à l'accueil à la même adresse (sauf le mercredi matin).

Durée de validité de l'offre :

60 jours à compter de la date de réception de l'offre.

4.4.6.Modalités de présentation de l'offre :

L'offre, rédigée en français et la partie financière en Euros, se présentera sous la forme d'un devis descriptif et estimatif détaillé.

L'offre sera accompagnée des fiches de présentation du prestataire et de présentation de la prestation, ci annexées. Le devis aura une valeur contractuelle.

Concernant la forme et le contenu du prix, se reporter au paragraphe 1.6 du cahier des clauses administratives particulières.

4.4.7.Modalité de paiement

Le paiement est effectué par chèque à 30 jours fin de mois date de facture.

Le taux des intérêts moratoires applicable est le taux de l'intérêt légal en vigueur à la date à laquelle les intérêts moratoires ont commencé de courir augmenté de deux points.

4.5.Coordonnées de la personne à contacter pour tout renseignement

Il ne sera donné aucun renseignement par téléphone.

Les demandes de renseignements complémentaires relatives à cette consultation devront impérativement être adressées par écrit, mail ou fax (au plus tard huit (8) jours avant la date limite de remise des offres) à :

Bernadette DUPUIS

Responsable du Service Jeunes & Entreprises Loire.Roannais

48 Avenue Gambetta

42334 ROANNE Cédex

Fax : 04.77.23.78.79

Courriel : bernadette.dupuis@cma-loireroannais.fr

Méthode de notation des offres
Pour le dossier d'appel à concurrence
Chambre de Métiers et de l'Artisanat Loire.Roannais
Action IMERA

Critère N°1
La pertinence et la qualité du contenu pédagogique
(en conformité avec le cahier des charges)

Note maximum : 30 points

1. Adéquation au cahier des charges
 2. Pertinence et qualité du contenu : (100% de la note)
- Notation de 0 à 10 points par module

Critère N°2
L'expérience dans ce type d'action
objet de l'offre du prestataire

Note maximum : 30 points

- Si formations déjà effectuées dans le passé : 30 points (soit 100 %)
- sinon 7.5 points (soit 25 %)

Critère N°3
Antériorité de l'entreprise acquise dans des actions avec
des entreprises de moins de 10 salariés et tout particulièrement dans le secteur
de l'artisanat

Note maximum : 30 points

- Si l'entreprise possède une telle expérience : 30 points (soit 100 %)
- Sinon 7.5 points (soit 25 %)

Critère N°4 Le coût de l'intervention (tout frais compris)

Note maximum : 20 points

Formule : (note pour l'offre « Y »)

$$\frac{\text{Note maximum}}{(\text{prix maximum} - \text{prix minimum})} * (\text{prix maximum} - \text{prix Y})$$

Exemple :
prix Y : 100 €
Prix maximum : 150 €
Prix minimum : 80 €

$$\text{Note : } \frac{20}{(150 - 80)} * (150 - 100) = 14.28$$

Critère N° 5 Les références des intervenants (CV)

Note maximum : 20 points

Notation par CV

- 0 point si CV ne correspond pas ou non-joint
- 50% de la note par rapport au diplôme ou bien si la personne a plus de 2 ans d'expérience dans le thème des formations concernées par le marché.
- 50% de la note pour les références des interventions auprès du public concerné par la formation.

Si plusieurs CV, une moyenne est effectuée sur l'ensemble des notes attribuées.